

Objet :
Inscription au cénotaphe

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité que la mémoire de votre parent, marin mort pour la France, soit honorée au mémorial national des marins morts pour la France.

Permettez-moi tout d'abord de vous complimenter pour votre attachement à honorer la mémoire d'un marin disparu.

Je vous informe que l'hommage rendu par le Mémorial revêt les formes suivantes :

1- L'apposition d'une photographie

L'apposition d'une photographie sur une des parois des cryptes du cénotaphe, partie intégrante du Mémorial, est réalisée avec les règles suivantes :

- Pour des raisons techniques et esthétiques il est souhaitable (mais non impératif) que les documents photographiques soient des originaux qui, après exploitation, vous seront renvoyés par courrier postal en recommandé.
- La photographie que vous avez choisie figurera au cénotaphe sous la forme d'un cadre fixé au mur.
- L'emplacement ainsi que la dimension de la photographie relèvent du seul choix de l'association. Un choix qui ne comporte aucun critère de grade, de hiérarchie ou de fonction. La mise en place est réalisée au gré des apports successifs.
- Les photographies peuvent être individuelles (règle générale) ou illustrer un événement personnel ou familial.
- En cas d'absence de photographie, seule la mise en ligne sur internet sera effectuée par l'association. Les portraits peints ou autres dessins réalisés, à partir du souvenir que se fait la famille du visage du disparu, sont acceptés.

2- La mise en ligne sur internet

L'histoire de la vie du marin et les circonstances tragiques de sa disparition seront relatées sur le site www.memorial-des-marins.fr à partir des recherches historiques effectuées par l'association et en tenant compte des éléments que vous aurez fournis notamment sur sa vie personnelle et familiale. Le site internet peut être également complété le cas échéant par d'autres documents et photos que vous aurez confiés à l'association.

3- Le fonds d'archives historiques

Les originaux dont la restitution n'est pas demandée de documents, photographies, lettres personnelles, coupures de presse, ouvrages etc. que vous confiez à l'association seront versés dans le fonds d'archives historiques de l'association. Ce fonds n'est consultable que par les historiens et les chercheurs de l'association.

4- Le projet muséographique

Vous pouvez confier à l'association, à titre temporaire ou définitif, des objets ayant appartenu ou rappelant le marin disparu. Ces objets ont pour vocation d'être exposés (avec mention de leur origine) dans le futur historial dont l'association porte le projet.

5- Le dossier

Vous trouverez ci-joint un dossier à compléter. Pour être traité ce dossier devra comprendre au moins les pièces suivantes :

- la fiche individuelle recto-verso ;
- une photographie du marin indiquant ses nom et prénoms au verso ;
- une autorisation de cession de droits à l'image ;
- un document officiel (copie acte d'état civil par exemple) portant la mention « mort pour la France ».

Si vous souhaitez adhérer à l'association « Aux marins » pour honorer avec la communauté des gens de mer la mémoire des marins morts pour la France vous devrez compléter le bulletin d'adhésion ci-joint. Vous recevrez, dans ce cas, une carte d'adhésion et un reçu fiscal afin que vous puissiez bénéficier d'une réduction d'impôts.

Pour pouvoir suivre les activités de l'association vous pouvez consulter le site internet www.auxmarins.net et vous abonner gratuitement au blog www.amedenosmarins.fr.

6- Les délais

Le travail mené par les bénévoles de l'association « Aux marins » pour traiter les dossiers qui lui parviennent, effectuer les recherches historiques, fabriquer et mettre en place les cadres photographiques au cénotaphe, rédiger l'histoire du marin, la mettre en ligne sur internet, et trouver les ressources financières, implique parfois un long délai (environ 6 mois) entre le moment où vous déposez le dossier complet et le moment où la photographie est exposée au cénotaphe.

Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Pour l'IGHC René Stéphan
Président de l'association Aux Marins
Michel Despriée
Pilote du Pôle Le Marin

